

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

OBJET : Modification du tableau des effectifs

L'An deux mille vingt quatre
Le vingt-six février,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

Avant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

Il est proposé au conseil communautaire de créer les postes suivants et de fixer à 100 % le quota pour les avancements de grade :

Ouverture :

Deux postes d'adjoint territorial du patrimoine contractuels à temps non complet (17h30) sur une mission d'agent de bibliothèque sur la base de l'article L332-14 suite à un départ en retraite (titulaire et non titulaire).

Reclassement :

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240226-D202402_09-DE

Un poste d'Adjoint Administratif à 28 heures pour un reclassement,

Quota d'avancement de grade :

Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère Classe à temps complet,

Un poste d'agent social principal de 2ème Classe à temps complet,

Deux postes d'adjoint d'animation principal de 2ème Classe à temps complet

Réussite au concours :

Un poste d'animateur à 35 heures temps complet

Augmentation du temp de travail :

Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation à 21.87 h (62.50 %),

Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation à 29.75 h (85 %)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du chapitre XII de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 3, alinéas 4 et 7, de la loi du 26 janvier 1984

APPROUVE les propositions ci-dessus évoquées,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ci-après.

(Se référer au tableau des effectifs annexé à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 04/03/2024 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 05/03/2024

Le Président

André VIOLA

